

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 18 juillet 2024

dix-huit juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Date de la convocation

Date de la séance
18 juillet 2024

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Damien LEGROS représenté par Chantal WAGNER

Absents excusés : Audrey POTAUFEUX

Absents : Benjamin WAQUELIN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

N°2024_07_02

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

Fixation des tarifs pour le droit de place des organisateurs de manifestations publiques sur la place du Jet d'Eau
--

4VU l'arrêté du maire n° 54/2020 en date du 17 septembre 2020 portant création d'une régie de recettes afin d'encaisser les droits de place des commerces ambulants,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022-10-05 du 28 octobre 2022 relative à la modification des tarifs pour le stationnement des commerces ambulants,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un tarif pour les organisateurs de manifestations publiques sur la place du Jet d'Eau, à distinguer du tarif fixé à 3 € la demi-journée pour le droit de place des commerces ambulants,

CONSIDÉRANT la proposition du Maire et des adjoints, de fixer le tarif du droit de place des organisateurs de manifestations publiques sur la place du Jet d'Eau à 10 € la journée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif du droit de place des organisateurs de manifestations publiques sur la place du Jet d'Eau à 10 € la journée.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

051-215104159-2024_07_02-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de reception de l'AR: 23/07/2024

051-215104159-2024_07_02-DE
A G E D I